



DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE MONTARGIS

**MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD**  
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 ☎ 02.38.28.01.11  
Mail : [mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr](mailto:mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr)

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le dix-sept mars 2017, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés: MME LEOEUF pouvoir à MME GASTELLIER, MME DANGERVILLE pouvoir à MME CHAPILLON, M.LEMAIRE pouvoir à M.BEAUDOIN

### **1/VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016-BUDGET PRINCIPAL**

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme CHAPILLON, doyenne d'âge,*

*Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;*

*Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

*1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;*

*2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;*

*3/ Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives;*

*DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

## 2/VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016-BUDGET CCAS

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme CHAPILLON, doyenne d'âge,*

*Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;*

*Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

*1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;*

*2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;*

*3/Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives;*

*DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

## 3/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016-BUDGET PRINCIPAL

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme CHAPILLON, doyenne d'âge,*

*Le compte administratif est adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 12 suffrages exprimés dont 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, pour les résultats cumulés ci-après :*

### Section de Fonctionnement :

*Dépenses : 925 190,75 €*

*Recettes : 1 157 966,75 €*

### Section d'investissement :

*Dépenses : 339 396,37 €*

*Recettes : 506 771,90€*

*Après délibération, le Conseil Municipal confirme le vote du compte administratif 2016, pour les résultats cumulés mentionnés ci-dessus, et certifie que Monsieur le Maire étant sorti de la séance, le compte administratif 2016 a été présenté conformément à la réglementation sous la présidence de Madame CHAPILLON, doyenne d'âge.*

#### 4/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016-BUDGET CCAS

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme CHAPILLON, doyenne d'âge,*

*Le compte administratif est adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 12 suffrages exprimés dont 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, pour les résultats cumulés ci-après :*

##### Section de Fonctionnement :

*Dépenses : 5 940,48 €*

*Recettes : 4 143,32 €*

##### Section d'investissement :

*Dépenses : 0,00 €*

*Recettes : 0,00 €*

*Après délibération, le Conseil Municipal confirme le vote du compte administratif 2016 pour les résultats cumulés mentionnés ci-dessus, et certifie que Monsieur le Maire étant sorti de la séance, le compte administratif 2016 a été présenté conformément à la réglementation sous la présidence de Madame CHAPILLON, doyenne d'âge.*

#### 5/VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2016-BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,  
Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
<i>Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)</i>	
<i>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</i>	<i>487 839,93€</i>
<i>Plus-values de cession des éléments d'actif</i>	
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>212 695,00 €</i>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>554 064,93 €</b>
<b>A/ EXCEDENT AU 31.12.2016</b>	
<i>Affectation obligatoire :</i>	
<i>*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)</i>	
<i>*aux réserves réglementaires</i>	
<i>*à l'exécution du virement à la section d'investissement</i>	
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
<i>*affectation complémentaire en réserves compte 1068</i>	<i>146 221,99 €</i>
<i>*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) R002</i>	<i>407 842,94 €</i>
<b>B/ DEFICIT AU 31.12.2016</b>	
<i>Déficit antérieur reporté</i>	
<i>Reprise sur l'excédent antérieur reporté</i>	
<i>Déficit résiduel à reporter</i>	
<i>Excédent disponible</i>	

## **6/VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2016-BUDGET CCAS**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,  
Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Plus-values de cession des éléments d'actif Virement à la section d'investissement	5 623,09 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</b> <b>EXCEDENT</b>	3 825,93 €
<b>A/ EXCEDENT AU 31.12.2016</b> Affectation obligatoire : *à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) *aux réserves règlementaires *à l'exécution du virement à la section d'investissement  Solde disponible affecté comme suit : *affectation complémentaire en réserves compte 1068 *affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) R002	3 825,93€
<b>B/ DEFICIT AU 31.12.2016</b> Déficit antérieur reporté Reprise sur l'excédent antérieur reporté Déficit résiduel à reporter Excédent disponible	

## **7/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017-BUDGET PRINCIPAL**

*Monsieur le Maire propose l'équilibre du Budget Primitif Principal 2017 comme suit :*

### **Section de fonctionnement :**

**-Dépenses : 1 504 829,94 €**

**-Recettes : 1 504 829,94 €**

### **Section investissement :**

**-Dépenses : 903 721,99 €**

**-Recettes : 903 721,99 €**

**Pour un total de dépenses et recettes de 2 408 551,93 €**

**Avec 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstension, le Conseil Municipal approuve la composition du Budget Primitif Principal présenté pour l'année 2017.**

## **8/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017-BUDGET CCAS**

*Monsieur le Maire propose l'équilibre du Budget Primitif CCAS 2017 comme suit :*

Section de fonctionnement :

-Dépenses : 7 825,93 €

-Recettes : 7 825,93 €

Section investissement :

-Dépenses : 0,00 €

-Recettes : 0,00 €

Pour un total de dépenses et recettes de 7 825,93 €

Avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension, le Conseil Municipal approuve la composition du Budget Primitif CCAS présenté pour l'année 2017.

**9/BUDGET PRINCIPAL 2017-MONTANTS DES CREDITS SCOLAIRES AUX ECOLES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la répartition des crédits scolaires entre la maternelle et la primaire comme suit :

École primaire : 4 963,00 €

- 40,50 € par élève (effectif au 01/01/2017)

$40,50 \times 108 = 4\,374,00 \text{ €}$

- 31,00 € pour l'achat de dictionnaires pour les élèves partis en 6<sup>ème</sup>

$31 \times 19 = 589,00 \text{ €}$

École maternelle : 3 055,00 €

- 39,00 € par élève (effectif au 01/01/2017)

$39,00 \times 65 = 2\,535,00 \text{ €}$

- 8,00 € par élève pour l'arbre de Noël

$8 \times 65 = 520,00 \text{ €}$

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette répartition des crédits scolaires entre l'école maternelle et l'école primaire.

**10/BUDGET PRINCIPAL 2017-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COOPERATIVES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer concernant les subventions accordées aux associations pour l'exercice 2017 suite à la réunion avec la Commission des Finances, comme suit :

- Club du 3ème age de Chevillon :	300.00 €
- Omnisports Amitiés Chevillon :	900.00 €
- FNACA de St Maurice :	80.00 €
- Coopérative Ecole Maternelle :	280.00 €
- Coopérative Ecole Primaire :	850.00 €
- USEP	80.00 €
- Papillons Blancs :	30.00 €
- La Prévention Routière :	10.00 €
- Enseignants EPS collèèg Villmandeur:	15.00 €
- APE de Chevillon :	10.00 €

- OAC Section Foot :	180.00 €
- Maison Familiale Ste Geneviève des Bois :	30.00 €
-Maison Familiale de Gien	10.00 €
- Maison Familiale de Neuvy le Roi	10.00 €
-refuge de Chilleurs aux Bois	425.63 €
-CCAS de Chevillon sur Huillard :	3 000.00 €
-AFR de Chevillon	3 000.00 €
<b><u>TOTAL :</u></b>	<b><u>9 210,63 €</u></b>

*Avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, le Conseil Municipal approuve les subventions accordées pour l'exercice 2017.*

### **11/VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017**

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.*

*Avec 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide :*

#### **Taux des trois taxes directes locales :**

*Taxe d'habitation : 15,61*

*Taxe foncière (bâti): 19,87*

*Taxe foncière (non bâti) : 66,64*

### **12/ECOLE MATERNELLE-STAGE DE DECOUVERTE 2017-2018- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNE**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école maternelle a formulé une demande de participation financière de la commune pour la réalisation d'un stage de découverte pour les élèves de grande section pour l'année scolaire 2017-2018.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite financer tout ou partie de ce projet.*

*L'ensemble du Conseil Municipal décide de ne pas participer au financement de ce projet.*

### **13/BUDGET PRINCIPAL 2017-SECTION INVESTISSEMENT-REPLACEMENT DES FENETRES DE LA MAIRIE**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été voté au budget principal 2016, section investissement, opération 35, compte 21311, le remplacement des fenêtres de la mairie, dans un souci d'isolation.*

*L'entreprise qui avait été retenue par délibération n°76/2016 a fait faillite et n'a pas pu honorer le devis. La somme budgétée en 2016 apparait ce jour en reste à réaliser dans le budget principal 2017.*

*De ce fait, Monsieur le Maire propose un nouveau devis d'un artisan en menuiserie et charpente, pour un montant de 9 234,00 € TTC.*

*Après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis présenté.*

#### **14/CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2017-RECRUTEMENT DES STAGIAIRES BAFA**

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2/2017, Madame NAVARRE Anne a été recrutée pour la direction du centre de loisirs pour le mois de juillet et par délibération 23/2017 ont été recrutés les animateurs diplômés du BAFA.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer sur le recrutement des stagiaires BAFA pour le centre de loisirs et fait les propositions suivantes :*

##### **Stagiaires pour juillet :**

*\*Mademoiselle MOUTON Camille*

*\*Monsieur GENET Quentin*

*A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ce recrutement.*

#### **15/BUDGET PRINCIPAL 2017-SECTION INVESTISSEMENT-MOTORISATION DU PORTAIL-PARKING ECOLE ELEMENTAIRE**

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été évoqué, au cours du conseil municipal de janvier 2017, la motorisation du portail du parking de l'école élémentaire.*

*Monsieur le Maire informe le conseil que cette opération de sécurisation de l'école élémentaire est éligible au F.I.P.D. en complément du dossier de vidéoprotection.*

*Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise CENTRE ALU, pour un montant de 3 285,00 € HT soit 3 942,00 € TTC*

*A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise CENTRE ALU pour un montant de 3 942,00 € TTC, accepte l'inscription de cette dépense au budget principal 2017, section d'investissement, compte 2188, opération 11, et accepte que ce devis soit joint au dossier de demande de subvention au titre du F.I.P.D 2017 en complément du dossier de vidéoprotection.*

#### **16/BUDGET PRINCIPAL 2017-SECTION FONCTIONNEMENT-REMPLACEMENT MEUBLE DE RANGEMENT-ECOLE MATERNELLE**

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé par écrit en date du 19 décembre 2016 par la directrice de l'école maternelle, le remplacement d'un meuble de rangement à bacs pour la 3<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle.*

*Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise NATHAN pour un montant de 529,00 HT.*

*A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise NATHAN pour un montant de 529,00 € HT, et accepte l'inscription de cette dépense au budget principal 2017, section de fonctionnement, compte 6067.*

### **17/QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :*

- *Il est fait un compte-rendu des dernières réunions finances, PADD, sports et sécurité de l'AME,*
- *Il est signalé plusieurs trous à reboucher sur la voirie communale,*
- *Il est demandé à ce que le stop de la route de la Fontaine Brochet soit déplacé,*
- *Il est signalé que la date du prochain conseil municipal est fixée le lundi 24 avril 2017 à 20h00.*

**FIN DE SEANCE**